

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 25 JUILLET 2024**

(Date de convocation : 19 Juillet 2024)

|                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :      | 29 |
| Présents :                                | 21 |
| Absents excusés ayant donné procuration : | 6  |
| Absents excusés non représentés :         | /  |
| Absents non excusés :                     | 2  |
| Votants :                                 | 27 |

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE.

**Pouvoirs** : Monsieur Christian SOLLIÈRE (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Monsieur Pascal BREMOND (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN).

**Absents** : Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gérôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Compte rendu des décisions municipales

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

PREND ACTE des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil pour accomplir certaines missions conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

N° **2024-43** du 10 Juin 2024 relative à la décision d'ester en justice et de constitution de partie civile dans l'affaire enregistrée auprès du Tribunal Judiciaire de Carpentras concernant deux agents de Police Municipale victimes de faits de violence.

N° **2024-44** du 11 Juin 2024 relative au non exercice du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces et les baux commerciaux pour le fonds de commerce situé 217 Avenue de la Gare moyennant une vente amiable de 120 000 euros auquel il y a lieu d'ajouter 9 600 € pour les honoraires de négociation.

N° **2024-45** du 19 Juin 2024 relative à la demande de subvention pour l'acquisition d'équipements pour la Police Municipale auprès du Conseil Régional – Région SUD au titre dispositif « Région sûre » - exercice 2024. Le montant de la demande de subvention sollicité s'élève à 14 060,45 € HT, pour une dépense totale du projet de 28 120,90 € HT.

N° 2024-46 du 25 Juin 2024 relative à la conclusion d'un bail commercial précaire pour le local sis 5, Place du Portalet, d'une superficie totale de 46,20 m<sup>2</sup> pour l'exploitation d'un fonds commercial d'activité de fabrication d'instruments de musique (lutherie), du 1<sup>er</sup> Juillet 2024 au 30 Juin 2025. Le montant du loyer mensuel est fixé à 231,00 euros H.T.

N° 2024-47 du 27 Juin 2024 relative à la conclusion d'un contrat de location pour le logement sis 192, Rue Victor Hugo, d'une superficie totale de 107,21 m<sup>2</sup>, du 1<sup>er</sup> Juillet 2024 au 30 Juin 2023. Le montant du loyer mensuel est fixé à 700,64 euros H.T.

N° 2024-48 du 5 Juillet 2024 relative à la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés pour différents points de livraison de la Commune, pour une durée de 4 ans, avec les opérateurs économiques suivants :

- LOT 01 « sites supérieurs à 36KVA » sur la base d'une quantité maximum de 3 600 MWh : : TOTALENERGIES SA et EDF SA

- LOT 02 « sites inférieurs et égaux à 36 KVA » sur la base d'une quantité maximum de 1 600 MWh : TOTALENERGIES SA et EDF SA

N° 2024-49 du 5 Juillet 2024 relative au marché subséquent n°2 pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel conclu avec la société TOTALENERGIES ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE pour l'année 2025 et l'année 2026. Le montant du marché est estimé à :

- année 2025 : 197 394.19 euros HT et hors TICGN compte tenu de la consommation de référence, soit 73.34 euros H.T./MWh.

- année 2026 : 187 192.86 euros HT et hors TICGN compte tenu de la consommation de référence, soit 69.55 euros H.T./MWh.

N° 2024-50 du 16 Juillet 2024 relative au contrat de maintenance préventive de l'élèveur de personnes de l'Hôtel de Ville conclu avec la SAS TK ELEVATOR France jusqu'au 31 Décembre 2025. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 500,00 euros H.T.

N° 2024-51 du 18 Juillet 2024 relative à la passation d'une convention cadre assistance et conseil en organisation, ressources humaines et statutaires avec le Centre de Gestion de Vaucluse pour le personnel communal. La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

N° 2024-52 du 18 Juillet 2024 relative à la conclusion d'un bail commercial pour le local sis 75, Rue Victor Hugo, d'une superficie totale de 40 m<sup>2</sup> pour l'exploitation d'un fonds commercial d'atelier céramiste et local de stockage, du 1<sup>er</sup> Août 2024 au 31 Juillet 2030. Le montant du loyer mensuel est fixé à 200,00 euros H.T.

N° 2024-53 du 18 Juillet 2024 relative à la conclusion d'un bail commercial pour le local sis 20, Rue Victor Hugo, d'une superficie totale de 26 m<sup>2</sup> pour l'exploitation d'un fonds commercial d'artiste-graveur, du 1<sup>er</sup> Août 2024 au 31 Juillet 2030. Le montant du loyer mensuel est fixé à 130,00 euros H.T.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Gérôme VIAU

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 12 Août 2024

Publiée le : 12 Août 2024